

PRIX : 3000 FG

# Le Démocrate

N° 1108 DU MARDI 25 JANVIER 2022 \* ZONE CFA 500 \* HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS



Vague de coup d'Etat en Afrique

## Le vent souffle au Burkina Fasso !

P.3

Bah Oury aux membres du CNT  
«Nous les exhortons à travailler pour  
l'intérêt exclusif de la Guinée»

P.2

Mines  
En grève, des travailleurs de UMS  
chassés du palais Mohamed 5

P.6

Secteur minier  
Les révélations fracassantes du premier  
ministre Mohamed Béavogui

P.10



Dr. Dansa Kourouma,  
président du CNT

P.2

«Je compte sur la collaboration  
de tous les collègues conseillers  
pour qu'on bâtisse quelque chose»

## Dr Dansa Kourouma, président du CNT

**«Je compte sur la collaboration de tous les collègues conseillers pour qu'on bâtit quelque chose»**

Le CNT (Conseil national de transition) était très attendu, pour compléter les organes de la Transition guinéenne. Cette institution de 81 membres qui sera désormais dirigée par Dr Dansa Kourouma, président du CNOSC-G (Conseil national des organisations de la société civile guinéenne) aura une lourde tâche pour mener à bon port la transition.



Après sa nomination, Dr Dansa Kourouma dit avoir

mesuré l'ampleur de la tâche qui lui a été confiée. Il rassure tout de même de ne ménager aucun effort afin de réussir cette transition. C'est pourquoi, le nouveau président du Conseil National de Transition compte sur la collaboration de ses collègues conseillers. « Ces 81 personnes travailleront ensemble, mettront leur intelligence ensemble et nous allons consulter tous les Guinéens, quels que soient les niveaux d'expertise dont on aura besoin. On fera appel à ceux qui en détiennent pour faire un travail pour notre patrie. Ce travail-là, je compte sur la collaboration de tous les collègues conseillers nationaux pour qu'on bâtit des choses pour lesquelles nos enfants, nos petits enfants seront fiers de nous », a-t-il rassuré.

Le désormais ex-président du CNOSCG dit avoir regretté que la Guinée ait régressé ces dernières

années. Dr Dansa Kourouma accuse les politiques d'être à la base de ce retard. Il promet par la même occasion de redresser la barre à travers le CNT afin que le pays sorte vite de cette période transitoire. « Les politiques ont remis en cause le fondement de la République. Ce regret est national. Je le ressens. Si les choses se passaient bien, le président Alpha Condé et tous ceux qui l'ont aidé acceptaient de respecter la volonté du peuple guinéen, la Guinée allait avancer à grand pas. Et je regrette les morts qui ont été enregistrés. Et je crois que le CNRD ne ménagera aucun effort pour que lumière soit faite », a-t-il conclu le lundi 24 janvier 2022, chez nos confrères de FIM FM.

Tidiane Diallo

## Bah Oury aux membres du CNT

**«Nous les exhortons à travailler pour l'intérêt exclusif de la Guinée»**



Le président du CNRD a procédé le samedi 22 janvier à la nomination des 81 membres du Conseil National de la Transition (CNT).

Le président de l'UDRG qui a salué la décision, estime que c'est un bon pas pour relancer le processus de la Transition.

« La publication de la liste des membres du CNT par le

CNRD est opportune pour relancer le processus de la transition. C'est un bon pas dans le bon sens. Nos vifs compliments aux 81 membres du CNT et nous les exhortons à travailler pour l'intérêt exclusif de la Guinée », a écrit Bah Oury à travers son compte Twitter.

Amadou Tidiane Diallo

## Défaite du Syli contre la Gambie Un homme décède de « crise » à Conakry



La victoire hier lundi des scorpions de la Gambie contre le Syli national de Guinée a fait une victime à Conakry.

Un homme nommé Noumouké Camara, grand amoureux du cuir rond, superviseur et Chef d'équipe d'enquête à Stat View International a rendu

l'âme des suites d'une crise cardiaque à Yimbaya, en banlieue de Conakry.

La Guinée qui sort donc de la compétition africaine organisée au Cameroun en 8<sup>e</sup> de finale n'a jamais gagné une confrontation directe lors d'une CANdm depuis 1976.

Mediaguinee

### Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

**Siège:** Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince  
Commune de Ratoma  
Email: [lindependantguinee@gmail.com](mailto:lindependantguinee@gmail.com)  
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427  
Conakry

#### Redacteur en chef

Amadou Sadjo DIALLO: 624 37 26  
68 Email: [dialloamsadjo@gmail.com](mailto:dialloamsadjo@gmail.com)

#### Comité de rédaction

Amadou Sadjo DIALLO  
Alpha Amadou DIALLO  
Amadou Tidiane DIALLO  
Moussa THIAM

#### P.A.O

N. S. SOUMAORO

#### Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.  
664.63.09.53/  
622.04.62.21

E-mail [madalgo1@gmail.com](mailto:madalgo1@gmail.com)

**Distribution:** SPIC / Maison du Livre

**Impression :** SPIC/Imprimerie

Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site [www.kefinafasso.com](http://www.kefinafasso.com)

## Dalein après la mise en place du CNT

# “Il y a des coalitions qui ne sont pas satisfaites”

Les acteurs réunis au sein du Collectif des partis politiques (CPP) se sont réunis ce lundi 24 janvier au QG de Mamadou Sylla à Dixinn. Plusieurs points ont été abordés au cours de la rencontre dont la mise en place du Conseil national de la transition (CNT).



A l'issue de la rencontre de ce lundi, le porte-parole du CPP a fait le compte-rendu à la presse. “Le premier point concernait les informations générales, les derniers développements dans la vie politique. Le deuxième point à l'ordre du jour, c'était la validation du projet de création d'une commission de réconciliation nationale. Le CPP souhaite apporter sa contribution à l'effort de la reconstruction nationale”, indique Cellou Dalein Diallo.

“Le troisième point, c'était la question de meubler les six commissions qu'on a créées, notamment sur la Constitution, le fichier électoral, l'organe de gestion des élections, le Code électoral, le Chronogramme et la durée de la transition et la réconciliation nationale”, ajoute-t-il.

Concernant la composition

du Conseil national de la transition (CNT), mis en place samedi, Cellou Dalein Diallo rapporte que “nous avons abordé très brièvement la question de la mise en place du CNT. Il faut respecter la pluralité de décisions. Il y a des coalitions qui ne sont pas satisfaites”.

“Chaque coalition exprimera sa satisfaction ou sa frustration. Il n'y aura pas un point de vue de l'ensemble du Collectif des partis politiques, parce que tout ce qui nous divise, on doit éviter. Mais il y a des coalitions qui sont satisfaites du quota qui leur a été donné et les personnes qui ont été désignées. Il revient à chaque coalition d'exprimer son ressentiment”, conclut le président de l'Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie (ANAD).

VisionGuinee.Info

# Le Démocrate

## Sidya Touré à propos de la transition en Guinée

# “Il est temps de mettre un coup d'accélérateur”

Le président de l'Union des forces républicaines (UFR) déplore le retard accusé dans la mise en place du Conseil national de transition (CNT). Plus de quatre mois après la prise du pouvoir par la junte, Sidya Touré invite le colonel Mamadi Doumbouya à mettre les bouchées doubles pour installer l'organe législatif transitoire.

L'ancien Premier ministre assure que le coup d'Etat du 5 septembre a permis à bon nombre de guinéens de rentrer au bercail.

“J'étais en exil pendant près d'un an. Je suis parmi ceux qui ont trouvé une solution pour rentrer chez moi. Après le coup d'Etat, nous avons constaté un certain nombre de décisions. Il fallait attendre au moins deux, trois ou quatre mois. Maintenant qu'on y est, il est temps de mettre un coup d'accélérateur”, estime le président de l'UFR.

Jusqu'à présent, évalue Sidya Touré, des “décisions ont été prises. Un gouvernement composé de civils a été constitué. On a créé la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF). Il va falloir mettre un peu plus d'eau dans le moulin pour que ça tourne”.

L'ancien Premier ministre



estime qu'il “y a un peu de retard dans la transition. Il faut accélérer. La mise en place du CNT est une nécessité. Parce que la charte n'a pas réglé certaines questions qui devront

l'être au niveau du CNT. Il faut le faire pour donner un contenu qui n'est pas militaire au CNRD”.

Djiwo BARRY

## Vague de coup d'Etat en Afrique

# Le vent souffle au Burkina Fasso !

Le président Roch Marc Christian Kaboré a été renversé, ce lundi 24 janvier 2022, par le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR), à sa tête le lieutenant-colonel Paul Henri Sandaogo Damiba. Composé de militaires, ce mouvement a dans son premier communiqué, à la Radiodiffusion télévision du Burkina (RTB), annoncé la dissolution du gouvernement, de l'Assemblée nationale et la suspension de la constitution, ainsi que la fermeture des frontières.

« Au regard de la dégradation de la situation sécuritaire et de l'incapacité manifeste du pouvoir de Roch Marc Christian Kaboré à unir les Burkinabè pour faire face efficacement à la situation et suite à l'exaspération des différentes couches sociales de la nation, le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration a décidé d'assumer ses responsabilités devant l'Histoire. Le mouvement, qui regroupe toutes les composantes de forces de défense et de sécurité, a ainsi décidé de mettre fin au pouvoir de Roch Marc Christian Kaboré ce 24 janvier 2022 », note le communiqué lu par le capitaine Sidaoré Kader Ouédraogo, qui, par ailleurs, précise plus loin, la

présentation dans les prochains jours d'un « calendrier de retour à l'ordre constitutionnel ».

Agé de 41 ans, le nouvel homme fort du Burkina, était jusque-là le commandant de la 3<sup>ème</sup> région militaire qui couvre Ouagadougou. Il a été nommé à ce poste par le président déchu Roch Marc Kaboré. Le lieutenant-colonel Paul Henri Sandaogo Damiba est aussi un ancien du régiment de sécurité présidentielle, ancien garde de Blaise Compaoré qu'il a quitté en 2011 après une mutinerie de l'armée.

Dans les rues de la capitale, c'est une foule en liesse qui acclame ce nouveau coup de force. Le Burkina Fasso, un pays qui n'a jamais connu d'alternance démocratique.

Elu en 2015 pour un premier mandat et réélu en novembre 2020, Roch Marc Kaboré était déjà affaibli par la crise sécuritaire qui secouait le pays, depuis son arrivée au pouvoir. Sous son régime, l'armée sous-équipée par endroits face aux mouvements “djihadistes”, avait payé à plusieurs reprises de lourdes conséquences, malgré les nombreuses alertes à l'endroit de la hiérarchie et des autorités politiques.

Après le Soudan, le Mali, le Tchad et la Guinée, c'est désormais le Burkina de s'inscrire dans le landerneau des pays africains dirigés par des putschistes.

Sadjo Diallo

Le Président Alpha Condé

## L'homme et son Bilan face à l'histoire (Par Elhadj Djigui Camara, ancien Ministre de la Coopération)

**Le Président Alpha Condé ne fut pas, comme l'affirment souvent certains, le Premier Président démocratiquement élu de la République de Guinée. Cette affirmation inexacte, loin s'en faut, n'est pas conforme à la réalité de l'histoire politique de notre pays.**

Sans vouloir engager ici et à ce sujet une polémique ou un débat stérile dénué du reste de tout intérêt politique, idéologique et sociologique, je me bornerai pour ma part à relever que l'histoire retiendra que le champion du RPG a été l'un des Présidents de la république de Guinée, démocratiquement élu par la voie des urnes.

Mon propos, loin de réfuter ou d'occulter la réalité historique vise somme toute à esquisser le bilan d'un règne controversé, fortement secoué et perturbé de ce Président finalement atypique.

Président d'exception il le fut à la fois par son parcours et aussi par la singularité de son mode de gouvernance nourri et ancré dans un pseudo marxiste hérité des régimes communistes de l'Europe de l'est dans les années 60 – 70.

Il fut sans nul doute, de tous les présidents Guinéens, celui qui a reçu le plus d'attaques, de virulences, confronté à de nombreuses manifestations qualifiées de « sordides » par ses partisans d'une opposition et perçue comme « démocratique » par d'autres.

Toujours est-il que cette opposition ou une partie de celle-ci, au mépris de certaines règles démocratique, ne cherchait qu'à mettre un terme au mandat du Président élu qu'il était suite à une élection controversée par la modification constitutionnelle et le parfum d'un troisième mandat jugé de trop.

Son règne, plus que tout autre avant lui, fut celui des pandémies et crises sanitaires comme Ebola durant son premier mandat et la Covid-19 qui aura caractérisé son controversé troisième mandat brusquement interrompu par les forces spéciales du



Colonel Mamadi Doumbouya, son inattendu successeur que nul devin ou analyste politique n'a pu prévoir.

Cependant, malgré ces crises et ce climat d'hostilité marqué par des contestations, des grèves récurrentes et autres que la Guinée ai jamais connues, l'homme a pensé tenir bon le gouvernail du navire Guinéen confronté qu'il était aux eaux tumultueuses d'une mère en furie complètement déchaînée avec des violentes tempêtes sociales.

Il a semblé, malgré tout, faire pièce à toutes ces difficiles situations et est parvenu à conduire deux mandats avant de se faire réélire pour un troisième après une modification contestée de la constitution.

Au delà de ces péripéties, qui à bien des égards, relèvent des stratégies de conquête et de l'exercice du pouvoir politique dans des démocraties africaines, e bilan du règne de l'homme d'État que l'histoire retiendra est relativement impressionnant, remarquable et surtout élogieux.

Sur le plan Diplomatique tout d'abord, le Président Alpha Condé fut l'artisan d'un

retour remarqué de la République de Guinée sur la scène internationale après des années d'éclipse.

Il donna corps à son fameux slogan prononcé l'ors de son investiture en 2010 «Guinée is Back » devant un parterre de chefs d'état et de gouvernement que la Guinée avait cessé d'accueillir depuis les funérailles de AST en 1984.

Ce retour de la Guinée sur la scène internationale s'est vite concrétisée par la participation du Président et des membres du gouvernement à toutes les rencontres et forums internationaux où ils portaient avec brio, la parole de la Guinée et prenaient, lorsque cela s'avérait utile, des positions hardies, expression de notre volonté de contribuer à la résolution des problèmes et crises dans les espaces sous régionaux, régionaux ou internationaux selon les circonstances.

Cette participation active de la Guinée désormais à la vie internationale, cette intensification de la présence de la Guinée auprès des partenaires bi et multilatéraux ont hissé la Guinée au rang des pays cités comme acteurs majeurs de la vie internationale.

Elle était dorénavant invitée et consultée sur toutes les questions notamment de développement et de règlement des crises à travers le monde.

Grâce à ce retour remarquable, la Guinée pour la première fois fut investie de la lourde et exaltante responsabilité de conduire la présidence de l'organisation continentale l'Union Africaine.

A ce poste, le président Guinéen donna toute la mesure de son talent de diplomate.

Cette présidence fut aussi l'occasion d'imprimer la marque de la Guinée à la construction de l'unité du continent grâce à des initiatives nouvelles et des décisions politiques courageuses dont il serait fastidieux d'énumérer et qui depuis ont donné plus de visibilité et respectabilité à cette vieille dame qu'est l'union africaine.

Au plan national et économique, cette ouverture diplomatique sans précédent depuis Sekou Toure a permis indéniablement de mieux faire connaître la République de Guinée, ses immenses potentialités et d'en faire ainsi une des meilleures destinations pour l'investissement étranger en

Afrique

Des ressources financières importantes furent mobilisées auprès des institutions et des partenaires bilatéraux et multilatéraux, à des conditions favorables et investies pour valoriser les potentialités minières, agricoles etc. ainsi que les différentes opportunités économiques dans tous les secteurs notamment prioritaires de l'économie nationale.

Il s'en est suivi un véritable boom économique dans ce pays qui était frappé naguère de jachère depuis ignoré sinon boycotté par la plupart des institutions et sociétés de notoriété internationale.

Comme on le voit, la dynamique insufflée à la diplomatie, dès l'avènement du Président Alpha Condé au pouvoir, a induit une autre dynamique, celle d'un développement accéléré et multisectoriel qui a engendré une forte croissance économique en Guinée, et ce malgré les multiples crises politiques, sanitaires qui n'ont cessé d'éclater dans ce pays durant presque tout son règne

Aussi pour mener à bien les différentes responsabilités qu'il a eues à assumer et qui lui incombaient à ces différents titres le Président Condé, au grand dam de son parti, s'est entouré des cadres guinéens de grande compétence. Il a aussi puisé à l'international des experts notamment africains et même d'autres nationalités en vue de conduire plus efficacement son mandat ou ses différents mandats.

Son règne malheureusement à cause de sa dérive dictatoriale, de l'usure d'un pouvoir devenu trop personnel connaîtra de manière inattendue une fin brutale due principalement

(Suite à la page 5)

## Le Président Alpha Condé

# L'homme et son Bilan face à l'histoire (Par Elhadj Djigui Camara, ancien Ministre de la Coopération)

à un excès de confiance, la confiscation et une concentration excessive du pouvoir.

Un épilogue tragique et inédit dans l'histoire politique guinéenne où, pour la première fois, un chef d'État en fonction qui apparemment était bien installé sur son trône, est renversé plongeant ce pays, qui avait eu du mal à décoller, dans une ivresse et aussi devant une interrogation majeure quant à son devenir.

Si comme on le dit, le 5 septembre dernier, la Guinée a été débarrassée d'un dictateur aujourd'hui, la question qui brûle sur toutes les lèvres de tous les guinéens reste liée à la problématique de développement, et comment limiter l'onde de choc provoqué par ces événements auprès de nos partenaires depuis le 5 septembre

La réponse est dans notre capacité ou plutôt de celle du CNRD à conduire avec efficacité et rapidité la transition vers un retour à la vie constitutionnelle normale.

Il faut savoir à priori que toute transition longue serait lourde et les conséquences, à moyen et long terme sur le processus développement global, importantes pour un pays qui semble plonger dans le malheureux cycle des coups d'état militaires depuis la mort de son premier Président, Ahmed Sekou Touré en 1984.

Il est dès lors urgent et surtout impérativement utile que l'on sorte de la bulle anesthésiante engendrée par les événements du 5 septembre 2021 au plus vite pour relancer l'économie et mettre fin à l'érosion économique consécutive à ces événements.

La réalité économique interpelle en effet urgemment et impérativement le CNRD à l'action politique et économique éclairée et surtout immédiate.

De ce point de vue, les gels, les mises à la retraite massives ne semblent nullement être la thérapeutique requise par rapport aux réalités politiques, économiques et sociales de l'après 5 septembre.

Ces mesures populistes pourraient obscurcir dramatiquement l'horizon politique, social, économique immédiat et porter des dommages considérables au processus du développement socio-économique amorcé

La relance de la dynamique de développement demeure l'objectif ultime que tout gouvernement responsable doit viser à atteindre le plus rapidement possible dans un monde de compétition hardie et impitoyable.

**Elhadj Djigui Camara**  
Ancien Ministre de la Coopération

## Vérité, justice et réconciliation

# Un avant-projet déposé par les victimes du Camp Boiro

A l'occasion de la commémoration de l'anniversaire des pendaisons du 25 janvier 1971, l'Association des Victimes du Camp Boiro (A.V.C.B), était face à la presse ce lundi 24 janvier 2022, pour parler de la nécessité de la mise en place d'une Commission vérité, justice réconciliation et réparation.

El hadj Sylla, membre de l'AVCB se rappelle encore qu'en juin 2016 un rapport sur la mise en place d'une commission vérité, justice,

## Tribune

# Voir la crise Malienne au-delà des «lunettes» de la CEDEAO (Par Aliou BAH)

**Il y a une drôle manière par laquelle certains expriment leur solidarité dite panafricaine. En général nos populations manquent de tout à cause de la mauvaise gouvernance. De l'éducation à la santé en passant par les infrastructures de base, nos dirigeants qui ont la responsabilité de s'en occuper ne font même pas le minimum.**

Par exemple, si nous avons des problèmes sécuritaires, c'est parce que d'abord nos États ont échoué dans leurs missions régaliennes. Par ailleurs, comment arrivent les puissances étrangères dans nos États ? Ce n'est quand même pas par invasion; c'est par des accords et résolutions auxquels nos dirigeants consentent souvent à notre nom.

Il est indéniable que la CEDEAO a perdu sa crédibilité ces dernières années pour des raisons qui ne sont plus à démontrer. Pour cela elle n'est pas défendable.

Mais est-ce une raison pour l'opinion publique de soutenir une transition obscure et hégémonique ? Autrement dit, est-ce parce que le médecin a prouvé son incompetence qu'il faille pour autant encourager les gens à tomber malade pour davantage défier celui qui a échoué à s'occuper de quelques patients ?

Alors ceux qui veulent soutenir sincèrement le Mali doivent encourager les autorités de transition à œuvrer dans le sens d'établir un calendrier consensuel et raisonnable pour



un retour à l'ordre constitutionnel. Ainsi l'occasion sera donnée aux Maliens, et à eux seuls, d'élire ceux qui sont capables de résoudre les problèmes dont ils se plaignent.

La plupart des acteurs de la transition qui brandissent les arguments complotistes le font pour leurs propres intérêts. La formule est classique : indexer des responsabilités extérieures pour détourner les regards sur soi-même et radicaliser la population vis-à-vis des autres (opposition intérieure, pays

voisins et puissances occidentales).

Cela permet d'user de la posture de «victime» pour garder le pouvoir au nom de la nécessité de défendre la «souveraineté» et restaurer la «dignité». Un chantier aussi vaste et interminable que le territoire Malien.

Un peuple ne se nourrit pas de slogans populistes.

Courage au peuple frère du Mali !

**Aliou BAH**  
#MoDeL

*il y a eu des violations très graves...Ce nouveau rapport actualisé sera validé. Et s'il est validé, nous allons passer à la mise en place de la commission définitive de vérité, justice et réconciliation...Ce travail sera présenté au colonel Doumbouya et le CNRD, mais nous espérons qu'ils ne vont pas manquer de volonté politique comme leurs prédécesseurs », espère El Hadj Sylla.*

Une journée de recueillement et d'hommage à la mémoire des plus de 80 martyrs du 25 janvier 1971 sera organisée demain mardi au point 8 novembre.

[Mosaiqueguinee.com](http://Mosaiqueguinee.com)

**Le Démocrate**

dénoncé devant la presse Avec l'arrivée du CNRD au pouvoir, l'espoir renaît chez les membres des victimes du camp Boiro, qui ont déjà remis un projet de réconciliation au CNRD.

« Nous avons même rencontré le premier ministre pour relancer les activités de la CPRN. Le 06 janvier nous avons remis ce projet au Premier ministre pour relancer la commission. Il y a besoin d'actualisation du rapport qui nous a été donné de 1958 à 2015 mais de 2015 à nos jours,

réconciliation et réparation avait été remis au président Alpha Condé, mais n'avait jamais prospéré.

« Le président Alpha avait demandé au premier ministre d'alors de travailler avec le CPRN sur l'avant-projet de loi de la mise en place d'un projet de réconciliation définitive. Depuis cette date, plus rien. C'est à ce niveau que le travail a été bloqué. Malheureusement ce rapport avait été tout simplement classé. C'est juste un manque de volonté politique... », a-t-il

Mines

## En grève, des travailleurs de UMS chassés du palais Mohamed 5

Des travailleurs de la société UMS (United Mining Supply), ont voulu se faire entendre devant le palais présidentiel, Roi Mohamed 5, où on leur a intimé l'ordre de quitter.



Mamadou Chérif Diallo, l'un des manifestants a expliqué le contexte de la démarche. « Au lieu de parler du 13<sup>e</sup> mois, ils ont commencé de menacer les travailleurs soi-disant que l'année passée on a fait 27 millions de tonnes. Et le DGA monsieur Benany, dit que cette fois-ci,

les Chinois n'ont besoin que de 12 millions de tonnes et ils sont obligés, que beaucoup de travailleurs risquent de rentrer en congé technique. C'est ainsi, ils ont fait sortir les gens à la base vie vers 2h du matin. Et depuis lors, ils ont mis les noms de

certains travailleurs sur une liste noire dont certains sont actuellement séquestrés, d'autres sont enfermés », a-t-il accusé.

« Nous demandons à la société de nous rétablir dans nos droits en respectant ici les accords qui ont été signés. Ces accords stipulent beaucoup de choses notamment, la prise en charge sanitaire à 100% du travailleur et sa famille, la dotation en denrées alimentaires, le paiement du 13<sup>e</sup> mois qu'ils ont eu à signer », a-t-il déclaré.

Bien que chassés des lieux, certains de ces travailleurs nous ont confiés avoir pu rencontrer quelques membres du CNRD, qui leur ont promis un retour. C'est avec cet espoir suscité par cette promesse que ces travailleurs se sont dispersés.

La semaine dernière, la direction de l'UMS à propos de la grève, avait publié le communiqué ci-dessous.

Après plusieurs jours de fortes tensions et l'arrêt des opérations à Boké, une réunion s'est tenue à la direction générale de UMS, présidée par l'inspecteur général du Travail, en présence de l'inspecteur général du ministère des Mines et des syndicats élus.

D'abord, il a été constaté que toutes les parties prenantes, salariés, direction, communautés, associations de ressortissants, sages, élus locaux et administrations en charge, sont unanimes sur la nécessité de la reprise des activités.

Ensuite, les échanges ont confirmé que les nombreux actes violents de ces derniers jours sont le fruit

d'une bande organisée, souhaitant délibérément nuire au groupe

UMS et à ses salariés.

Pour bien faire, il a été décidé de :

- 1) L'identification de toutes les personnes ayant participé à ces actes de violence ;
- 2) L'application de sanctions légales prévues notamment dans le cadre du Code du travail.

La mise à l'écart de ces éléments violents devrait permettre la reprise du travail dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Les participants ont été unanimes sur le souhait d'une sortie de crise rapide et prient pour que la paix et l'harmonie règne à nouveau sur les sites.

[guinee7.com](http://guinee7.com)

## Contribution

## réconciliation nationale...

(Par Ibrahim Sano) suite

**L'histoire de la Guinée indépendante divise plus qu'elle ne fait l'unanimité. Elle fait l'objet de toutes les interprétations et oppositions. N'est-ce pas pour cela que sa transmission est occultée dans le cadre de l'enseignement formel? On ne l'enseigne pas, on l'occulte à dessein ; ce qui est une sorte de politiques anti-mémorielles ou d'imposition de l'oubli.**

Pour que la vérité historique devant permettre la déduction des conséquences, des leçons nécessaires et donner lieu à des réformes institutionnelles adéquates soit proche des récits narrés et soit acceptable, il faut veiller à la bonne composition de la commission. Une commission illégitime ne pourra pas générer une vérité qui soit acceptable.

Ainsi, la commission à mettre en place doit être composée d'Hommes porteurs d'un certain nombre de valeurs, de compétences jugées hautes. La commission elle-même doit être libre de toute influence externe supposée, de tout lien externe susceptible de trahir sa crédibilité : elle doit être indépendante.

Au Burundi, par exemple, la Commission de Vérité et de Réconciliation (CVR) était composée de personnalités désignées sur des critères communautaires et politiques. Elle était donc l'enjeu des partis politiques, eux-mêmes

communautaires, la réconciliation nationale y a donc échoué. L'espoir des victimes y est donc trahi. Car les impunités y demeureront autant que les comportements qui ont justifié la guerre civile et les affrontements ethniques n'y seront pas bannis et sanctionnés.

Au Ghana, en 2002, le même problème, sinon une situation similaire eut lieu. Les membres du National Democratic Congress (NDC) avaient accusé le parti au pouvoir, le NPC (New Patriotic Party), d'avoir profité du rêve national de réconciliation pour imputer des crimes à son rival politique, le NDC. La réconciliation y fut donc utilisée par l'opposition pour décrédibiliser les actions du gouvernement.

La composition de la commission de réconciliation y fut même dénoncée par le principal parti d'opposition qui cria à la chasse aux sorcières. Ces réalités, bien que tristes, sont arrivées dans maints pays.



Elles eurent partout pour conséquences d'assassiner la confiance du peuple, de tuer l'espoir et d'accroître les frustrations, les clivages idéologiques et ethniques. Autant la commission sera

représentative des individus liés aux événements à élucider, autant le résultat de l'enquête sera désapprouvé et douteux. La question de la composition des commissions de vérité soulève maintes interrogations comme :

§ Quel est le nombre des membres d'une commission de réconciliation ?

§ Comment les commissionnaires doivent-ils être choisis ? Sur quelle base ?

§ Comment doit être choisi le président de la commission ?

Les membres de la commission à mettre en place doivent porter les valeurs suivantes : honnêteté, impartialité, neutralité, probité morale, compétence. Quant à sa composition, elle doit comprendre : des universitaires (historiens, juristes, sociologues, psychologues, anthropologues, économistes), des acteurs de la société civile, des coutumiers, des religieux.

À noter qu'il ne suffit pas que les membres d'une commission de réconciliation portent des valeurs et soient hautement qualifiés pour qu'ils réussissent leur mission. Il faut que la commission :

(Suite à la page 7)

# Contribution

## réconciliation nationale... (Par Ibrahim Sano) suite

–**Soit à l'effectif raisonnable (réduit)**. Sa structure doit être raisonnable. En effet, au-delà de quinze (15) membres, l'inefficacité et l'inefficiency deviennent de mise. En outre, il doit y avoir une synergie entre les compétences des membres, afin que les sous-commissions soient efficaces et que les recommandations à faire soient consistantes et transdisciplinaires.

–**Soit indépendante**. L'indépendance de la commission suppose qu'elle doit être libre de toute influence politique externe ; que ses membres doivent être libres de tout lien avec les événements objets d'enquête.

–**Soit neutre**. Sa neutralité suppose que ses membres doivent laisser de côté toutes leurs informations provenant des mémoires individuelles qui la composent. Elle doit aller chercher avec patience, avec détachement, avec curiosité et surtout avec objectivité, la vérité.

–**Sache communiquer**. Pour recueillir les informations, la commission doit communiquer avec les différentes parties prenantes. Elle doit sensibiliser aussi. La réussite de la commission dépend en grande partie de sa capacité à communiquer clairement.

### 2- Sous-commissions

Une commission de réconciliation doit être subdivisée en sous-commissions ou en unités afin qu'elle soit efficace. La nôtre pourrait comprendre les sous-commissions suivantes :

§ **Eclaircissement des faits** : elle aura la mission de faire la lumière sur les faits de violations des droits de l'homme qui se sont produits de 1958 à nos jours. Elle doit, pour traiter en continu les données recueillies et aussi en sécurité, disposer des compétences permettant de collecter, analyser et interpréter les données brutes issues des témoignages des victimes et d'autres parties prenantes.

§ **Réparations** : elle aura la mission d'identifier les préjudices et les dommages subis par les victimes afin de proposer des actions réparatrices individuelles, collectives qui tiennent compte des facteurs religieux, économiques, psychosociaux, éthiques, juridiques, etc.

Cette sous-commission devra examiner les incidences des dommages sur les plans : individuel, familial, communautaire et national.

§ **Audition publique** : elle aura la mission d'organiser les activités à travers lesquelles les victimes doivent apporter des témoignages. Dans nombre de pays, en Afrique du Sud, en Bolivie, etc., les auditions ont été retransmises à la télévision et à la radio. Il est de charge de cette

sous-commission de dire, suivant les cas, le type d'auditions qui sied : publique ou à huis clos.

§ **Communication** : elle aura la mission d'élaborer le plan de communication de la commission, de définir les canaux appropriés pour la communication efficace. Elle a la charge d'informer les populations, les différentes parties prenantes ; elle doit veiller à ce que les contenus des communications aient des effets sensibilisateurs. Elle aura la charge de faire connaître la commission, ses activités, son mandat et d'associer la population et surtout d'inciter les victimes à l'aider en apportant les récits, les témoignages qui sont les

### 3- Mandat

Au Ghana, par exemple, elle avait duré une année et six mois, elle y fut créée en 2002 par le président John Kufuor et déposa son rapport en octobre 2004. En Argentine, au Chili, au Salvador, à Haïti, elles avaient duré moins d'un an, elles avaient fait exactement neuf mois. La commission d'enquête uruguayenne sur la situation des personnes disparues et ses causes de 1985, rebaptisée « Commission pour la paix » en 2000, dura sept mois. La durée du mandat de la commission est fonction de certains paramètres et de variables dont :

–**Les objectifs et missions assignés à la commission**. Autant les missions et objectifs sont clairs et concis, autant la durée peut paraître raisonnable et relativement courte.

–**L'exhaustivité des événements objets d'enquête**. Autant ces événements sont nombreux, disparates, parsemés dans le temps et l'espace, autant la durée du mandat doit être conséquente.

–**La disponibilité des ressources**. Plus la commission dispose de ressources adéquates (humaines, matérielles et financières), mieux elle réussit sa mission.

D'autres variables exogènes peuvent affecter la durée du mandat d'une commission ou même la faire échouer. Ce sont :

–**Le dé-jugement politique**. Un manque de volonté politique ou le changement d'agenda politique peut faire échouer une commission ou impacter le délai de son mandat,

–**La survenance de nouvelles violences de quel que ordre que ce soit**. Souvent de telles violences sont politiques.

### 4- Choix des membres

Il est connu de tous qu'en Guinée, les nominations des cadres sont diversement commentées. Nombre de fois, l'exécutif guinéen est accusé

de nommer soit les cadres de son parti, soit ceux de son ethnie. Pour une commission de réconciliation, avoir des membres récusés est le prélude d'une illégitimité. Le décret présidentiel peut bien conférer la légalité à une commission de réconciliation. Mais sa légitimité dépendra de la qualité de ses membres et de leur mode de désignation.

Ainsi, servons-nous de quelques modèles de réussite en matière de réconciliation. Le modèle sud-africain est tant vanté et a servi de référence pour nombre de pays en matière de réconciliation nationale. Il convient donc d'examiner comment ce pays effectua la sélection des membres de sa commission.

En effet, l'Afrique du Sud fut le premier pays à impliquer la nation entière dans le processus de sélection des membres d'une commission de réconciliation. Les nominations des commissionnaires étaient effectuées dans le sens inverse, celui du bas vers le haut (*Bottom Up*). C'est-à-dire que les Sud-Africains, eux-mêmes, furent sollicités et nominèrent des personnalités qu'ils désiraient voir dans cette commission. La société civile, non pas une escouade, proposa des noms de personnes qui la représentaient le mieux.

Il fut mis en place un panel de sélection et celui-là interviewait les nominés[3]. Après les interviews publiques des trois-cents (300) personnes nominées par le peuple, le panel de sélection créa une *shortlist* de candidats. Parmi ces personnalités retenues, seulement vingt-cinq (25) noms furent présentés au Président de la République, Nelson Mandela. Le président, à son tour, demanda aux Sud-Africains de proposer des questions pour l'audition finale de ces vingt-cinq personnalités sélectionnées. Finalement, seulement quinze (15) personnalités furent retenues pour être membres de la Commission Vérité et Réconciliation de l'Afrique du Sud.[4]

Ce procédé de sélection des membres de la commission de vérité est le meilleur. Il suppose de mettre en place un panel de sélection, lequel doit être composé de compétences variées et complémentaires. Ce panel pourrait être mis en place par le Conseil National de la Transition (composé de 81 membres issus d'horizons différents). Puis, on peut lui demander de suggérer des noms de personnes qu'il croit dignes de conduire la réconciliation. Ces personnalités proposées doivent être entendues par le panel (que le même CNT aura créé pour l'occasion) qui, en toute objectivité, doit choisir les meilleures personnes et les

suggérer au président de la Transition.

Étant donné qu'il faut respecter le critère de la structure, il faut au plus quinze (15) commissionnaires. En procédant de la sorte, la commission de réconciliation sera formée de compétences, de valeurs requises pour amorcer le processus de réconciliation. Je ne le dirai jamais assez : nul politicien dans la commission de réconciliation!

D'où doit être issu le président de la commission ? De la société civile, des acteurs religieux, de la communauté académique, des partis politiques ? Notre réconciliation doit être sincère et méthodique et jamais politisée, cela empêchera de souffrir des conséquences d'une réconciliation arrangée et factice. Elle n'est pas religieuse, ni politique et ne devrait pas revêtir ces connotations. La réponse à la question est qu'elle pourrait être présidée par un non religieux et issu de la communauté académique. Cette personne-là devrait avoir des connaissances profondes de notre histoire, une légitimité interne et externe et incarner des valeurs de probité morale et de neutralité.

### II-Commission de réconciliation et rétablissement de la vérité

#### Sélectionné pour vous : Nouvelle donne en Guinée: des ennuis en perspective pour Vincent Bolloré

Les vérités à rétablir seront nombreuses et pourraient être groupées en celles relatives aux personnes et à leurs biens. Les premières porteront sur les faits et actes relatifs à la dignité humaine. Ce sont : les cas de viols, de tortures, d'assassinats, d'arrestations et de détentions arbitraires, de disparitions forcées, etc. Les seconds porteront sur les cas de pillages des biens, les spoliations de biens et expropriations sans indemnisation préalable.

Nous distinguerons trois types de vérités à rétablir : les vérités personnelles, les vérités dialogiques et les vérités factuelles. Toutes ces trois formes servent à documenter et à analyser les violations des droits de l'homme.[5]

#### 1- Vérités personnelles

Les témoins oculaires de la première République sont, aujourd'hui, pour la plupart morts. Ceux de la seconde vivent encore et ont été, pour la plupart, témoins d'autres violations des droits humains. Les scènes d'horreurs emmagasinées dans leurs mémoires individuelles sont grandes et importantes. Hélas,

pour notre malheur, la raréfaction des témoins oculaires s'est confrontée à la surabondance des récits mi-vrais, mi-faux. Comme pour dire que nier l'histoire va de pair avec les manipulations. Ces récits sont, dans une proportion importante, des mensonges, des manipulations de ceux vrais. L'histoire de la Guinée, celle de l'après-indépendance, n'est pas enseignée dans nos écoles, nos manuels et programmes scolaires d'histoire sont incomplets et n'évoquent pas ce pan de notre histoire.

Les vérités personnelles permettent de confesser une offense que l'on a commise ou subie. Elles sont difficiles à exprimer du fait de nombre de variables. Je résumerai toutes ces variables en deux grandes familles : l'une exogène et l'autre endogène. La première dite endogène et est liée à la notion d'oubli. Les oublis dont il est question sont ceux de l'omission et du refoulement. En effet, les souvenirs sont des récits et les récits sont nécessairement sélectifs.

De même que nous sommes incapables de nous souvenir de tout, autant nous sommes incapables de tout raconter. Les récits exhaustifs constituent un non-sens et ne sauraient exister. C'est cela l'oubli-omission. La seconde famille est dite exogène et consiste à la disparition de certains témoins, le silence de certains (l'oubli de réserve) et la manipulation des mémoires individuelles (l'oubli de manipulation). Aujourd'hui nombre de témoins oculaires des événements malheureux de la première République sont décédés et ils continuent à disparaître sans avoir dit le fond de leur cœur et raconté les récits qui sont les leurs.

Un jour – nous les souhaitons de vivre bien d'autres années-, ils s'en iront et avec leurs récits, leurs témoignages. Ces aînés, vivants, attendent que l'occasion leur soit donnée. Ils sont dans l'oubli de réserve. Si ces monuments venaient à disparaître tous sans que ne soit entamé notre procès sur le passé historique, l'oubli d'effacement mis en œuvre et entretenu depuis le plus haut niveau de l'Etat sera définitivement décrété. Avec nombre de récits venant de tout bord naitront de nouvelles difficultés.

Par ailleurs, les acteurs sont dépossédés de leur pouvoir de dire, de raconter leurs récits à cause de l'indifférence ou des attitudes visant à faire des victimes et leurs familles des rancuniers incapables de se remettre au décret divin. C'est ce qui a conduit à trop de mémoire dans certains cas ou

(Suite à la page 8)

## Contribution

réconciliation nationale...  
(Par Ibrahim Sano) suite

à peu de mémoire dans l'absolu. C'est cela la notion de l'oubli de manipulation.

**2- Vérités dialogiques**

Aux ennuis causés par la pénurie de notre mémoire collective se substitueront les incertitudes de l'abondance des récits, aux problèmes de rareté du récit vrai celles d'une abondance mal assurée. Les vérités personnelles sont très limitées car peuvent être manipulées, les témoins peuvent être absents et les différentes formes d'oubli peuvent influencer sur le récit des victimes. Il faudra aussi de la vérité dialogique.

Le juge sud-africain, Albie Sachs, la reformule comme la vérité acceptée par la société. « La vérité dialogique, dit-il, est la vérité sociale, vérité issue d'une interaction, d'une discussion et d'un débat ». Cette forme de vérité est issue de la confrontation des vérités individuelles. Il a, pour reprendre Ampathé Bâ, la vérité vraie et les vérités des parties. Pour avoir la vérité, il faut confronter celle des parties.

Un espace de confrontation des vérités personnelles doit être créé pour l'idéal de la réconciliation. Que ce soit une conférence ou autre, un tel événement doit être créé. Mais une conférence nationale, une rencontre entre intellectuels, au cours de laquelle des communications seraient faites, ne donnerait pas la parole à tous. Elle exclurait nombre de gens, les victimes, et ne permettrait pas de recueillir autant d'opinions. Pourtant de telles rencontres doivent se tenir sur toute l'étendue du territoire. Mais réduire la quête de la vérité à l'organisation d'une conférence dite nationale serait une grave erreur.

**3- Vérités factuelles**

Dans cette troisième forme de vérité, il s'agira d'enquêter et de documenter sur : les conditions d'arrestation, les conditions de jugement, les conditions de détention, les sépulcres ou les charniers, en réunissant le maximum de documents et d'éléments probants. La commission devra posséder des *Subpoena Powers*, c'est-à-dire des pouvoirs d'injonction, afin qu'elle exige des documents ou des témoins à comparaître. Elle devra avoir accès aux archives nationales et étrangères de la douleur, notamment en France.

C'est la quête de cette vérité qui permettra de définir les cas de viols, de meurtres, de disparitions forcées et de faire la liste des victimes.

**III-Réconciliation nationale et poursuites judiciaires**

Reed Brody, de l'organisation de défense des droits de l'homme *Human Rights Watch*, avait écrit que « les commissions de vérité semblent être des plaisanteries

cruelles pour les victimes confrontées à leurs tortionnaires impunis ». C'est vrai et dans nombre de pays les lois d'amnistie ont été imposées. Mais dans notre cas, on ne peut pas imaginer une réconciliation nationale sans justice, elle doit se faire et avoir lieu. Elle doit s'étendre à la période de 1958 à nos jours.

Mais seulement allons-nous condamner les personnes décédées dont les responsabilités individuelles dans les violations des droits humains seraient établies ? Allons-nous-leur enlever leurs honneurs et récuser leurs contributions au progrès de la Guinée du fait du crime qu'elles auraient commis ? C'est le cas, par exemple, des Présidents Sékou Touré et Lansana Conté.

Nous avons suffisamment condamné post-mortem et memoriae Barry Diawadou, Barry III, Koumandian Kéita, Kéita Fodéba et autres. [6] Et cela est injuste. L'heure de les réhabiliter est échu.

Par rapport à la période considérée, 1958 à nos jours, certains événements sont encore très frais, c'est le cas du 28 septembre 2009, et leurs auteurs doivent être jugés pour leurs forfaits. Le procès du 28 septembre 2009 doit avoir lieu. C'est le cas aussi des violations des droits humains de 2010 à nos jours. Il ne faudrait passer aucune loi d'amnistie pour imposer une quelque paix factice. Une telle amnistie rimerait avec amnésie. Les violations des droits humains connues sous les mandatures du Président Condé doivent avoir leurs auteurs jugés.

Par ailleurs, il peut arriver que certaines personnes aient des informations susceptibles de faire du bien aux victimes, mais refuseraient de les fournir en sachant qu'elles iraient en prison. Par rapport à de tels cas, n'est-ce pas qu'il faudrait donner à la commission le pouvoir d'accorder des amnisties en retour de certaines vérités ?

**IV- Réconciliation nationale et excuses officielles de l'Etat de Guinée**

« Ce qui fait qu'une excuse fonctionne, c'est l'échange de la honte et de la puissance entre l'offenseur et l'offensé. En faisant des excuses, vous prenez la honte de votre offense et vous la réattribuez. [7] »

Pour rétablir le lien effiloché entre l'Etat et ses citoyens, les dirigeants, souvent non responsables de ces crimes et non liés à ceux-là qui les ont perpétrés, doivent accepter de s'excuser officiellement et publiquement au nom de ce même Etat, car les hommes qui servent l'Etat passent, lui, demeure. C'est l'Etat qui doit assumer les erreurs commises en son nom, les regretter et s'excuser.

L'échange de forces réside dans le fait que l'Etat a usé de la force brutale pour rabaisser ses citoyens et maintenant, il faut qu'il se rabaisse pour que ses victimes, de par leurs forces, lui pardonnent, pour qu'un idéal fort de la réconciliation ait lieu et pour que la confiance qui doit la matérialiser soit restaurée. D'une asymétrie de forces, on arrive à un rééquilibre, pour que se rétablisse la confiance.

Nombre de dirigeants politiques ont déjà présenté des excuses officielles pour les offenses commises par leurs Etats respectifs. Tony Blair a présenté les excuses de l'Angleterre pour la responsabilité de son pays dans la famine en Irlande, au XVIIe siècle. La Reine Elizabeth l'a, elle-même, fait aux Maoris de la Nouvelle-Zélande. Jacques Chirac a présenté les excuses de la France aux Juifs, pour la responsabilité de la France dans leurs déportations. Le 11 juin 2008, le premier ministre du Canada, **Stephen Harper**, avait présenté les excuses officielles du Canada aux communautés autochtones, au sujet des pensionnats indiens, lesquels pendant plus d'un siècle avaient séparé plus de cent cinquante mille (150 000) enfants de leurs familles et de leurs communautés. Le Canada avait pourtant fait une réconciliation, mais Harper s'était rendu compte qu'elle était inachevée et que quelque chose manquait : les excuses officielles.

Ainsi, il dira dans un discours très émouvant : « Le gouvernement reconnaît que l'absence d'excuses a nui à la guérison et à la réconciliation. Alors, au nom du gouvernement du Canada et de tous les Canadiens et Canadiennes, je me lève devant vous, pour présenter mes excuses aux peuples autochtones, pour le rôle joué par le Canada dans les pensionnats pour Indiens. » Il reconnut les responsabilités politique et morale du Canada, non pas en tant que pays, mais en tant qu'Etat, dans les pensionnats pour Indiens. Il fit donc un mea culpa au sens de Tavuchis.

Thabo Mbeki, lui aussi, se présenta en 1996 devant la Commission Vérité et Réconciliation, pour faire ses excuses au nom de l'ANC, pour les bavures commises dans le cadre de ce qu'il qualifia de « guerre juste ». Mandela, lui-même, au moment de recevoir le rapport de plus de quatre mille (4 000) pages et ses quelque deux cent cinquante (250) recommandations, présenta ses excuses au nom du gouvernement sud-africain. Il prit sur lui la faute des autres gouvernements antérieurs. Frederick De Klerk s'est lui aussi excusé au nom de son parti, pour toutes les atrocités commises par les Blancs, lors de l'apartheid. [8] Bill Clinton avait, lui aussi, présenté ses

excuses aux victimes des expériences de Tuskegee.

Dans le même ordre d'idées de la quête de la réconciliation par les excuses officielles, Willy Brandt, le chancelier allemand, s'était agenouillé, le 9 décembre 1970, devant un monument dédié au ghetto de Varsovie. La force de l'acte venu d'un ancien combattant anti-nazi était très remarquable. Il prenait sur lui, comme Harper et tant d'autres dirigeants politiques, les crimes commis par d'autres, pour s'excuser.

Le Président de la Transition pourrait prendre une telle résolution. Lui, qui n'est responsable des violences d'Etat d'aucun régime, lui qu'on a célébré en libérateur, s'il accepte de reconnaître et de porter sur lui les conséquences des régimes successifs, s'excuse auprès des victimes, de leurs familles et du peuple de Guinée, la Guinée réussira un pas de géant vers la réconciliation. [9] Un tel repentir de l'Etat contribuerait à la modification, au conditionnement et à l'amointrissement des clivages et des frustrations.

Je veux dire qu'il faudra de la sincérité dans les excuses et s'adresser en premier lieu aux victimes, leur présenter les excuses, regretter les crimes de l'Etat qu'elles ont subis et les assumer.

**V- Réconciliation nationale et mesures réparatrices**

Quand on a admis et reconnu des violations graves et répétées des droits de l'homme, l'idée des préjudices est implicite. Mais quels préjudices faudrait-il réparer ? Ce pourraient être : les pillages, les incendies, les actes de torture, les arrestations et détentions arbitraires, l'abandon forcé de l'école et du service, les coups et blessures graves, les viols et violences sexuelles, les exécutions sommaires, les dénonciations calomnieuses et imputations de complots, etc.

Les réparations devraient être à la mesure de la gravité de la violation et du préjudice subis. [10] Il ne sera jamais possible de réparer un mal, d'annuler ou de faire disparaître les effets du dommage.

Ici, nous distinguerons trois natures de réparations, elles sont complémentaires et non exclusives l'une de l'autre. Ce sont : celles compensatoires, celles symboliques, celles restauratrices et de réhabilitation. Ces différentes réparations sont de deux types : collectif et individuel.

**1- Réparations matérielles**

Cette forme de réparation est pécuniaire et se veut être une indemnisation. Quand certaines familles perdirent celui-là qui pourvoyait à leurs besoins, enfants et femmes furent

confrontés aux réalités pénibles, lesquelles eurent raison de la scolarité des enfants et du bien-être de la famille. Certains enfants, après les disparitions forcées, les assassinats, etc., de leurs parents, abandonnèrent les études. Ces abandons justifient la précarité dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui. D'autres jeunes, suite aux événements du 28 septembre 2009, par exemple, devinrent handicapés à vie. Depuis, ils n'ont pas pu continuer leur métier ou leurs études. Mais ils n'ont connu aucune indemnisation.

Ces indemnisations peuvent être sous forme de transferts financiers, qui peuvent être versés mensuellement, trimestriellement ou une fois pour toutes aux victimes ou à leurs familles directes (père, mère ou enfants [11]).

Ces indemnisations seront difficiles à mettre en œuvre, car le nombre de victimes depuis l'indépendance est grand et variable, selon que l'on prenne en compte certains facteurs. La commission doit donner son avis sur le sens et la nature des indemnisations. [12] Il en est de même pour les différentes méthodes à appliquer.

**2- Réparations symboliques**

Ces réparations doivent suivre les premières. Elles visent à humaniser les victimes, en sus de leur reconnaissance et des excuses officielles. C'est ce que j'appelle : **le Symbole**. Ces réparations symboliques peuvent se faire par la dédicace de monuments à la mémoire des victimes : on peut faire des rues, des boulevards, construire des écoles, des universités, des hôpitaux, etc., et les dédier à la mémoire des victimes.

Dans cette forme de réparations, il faut entreprendre une kyrielle d'actions. Ces actions peuvent être : l'initiation de funérailles publiques, de journées de prières à la mémoire des victimes, de construction de monuments commémoratifs. Ainsi, on pourrait, par exemple, baptiser nos routes « Route de la Mémoire des victimes de ... » ou « Boulevard de la Mémoire des victimes de ... » ou encore « Boulevard des Victimes du Camp Boiro », etc., car il serait aussi difficile d'individualiser de telles réparations. On peut d'ailleurs, comme c'est le cas dans nombre de pays, faire des stèles à la mémoire des victimes des différents événements.

En Afrique du Sud, par exemple, on construisit un monument à la mémoire de Mandela. En Argentine, on construisit « El Parque de la Memoria », « El Museo de la Memoria », au Chili « Villa Grimaldi », au Pérou « El Ojo que llora », etc. Les familles s'y recueillent et y portent des fleurs et des lettres. [13]

(A suivre dans le prochain numéro)

# Santé... Santé... Santé...

## Psoriasis : 6 «fake news» qui persistent sur la maladie

**Trop de «fake news» persistent sur le psoriasis. On en a passé quelques-unes au détecteur de mensonges et on fait le tour de l'arsenal thérapeutique permettant de dompter cette inflammation chronique de la peau.**

Des plaques rouges parsemées de squames, pellicules blanchâtres qui peuvent se détacher et saupoudrer les vêtements. Le psoriasis est souvent peu discret, au grand désarroi des 2 à 3 % de la population française qui sont touchés. Car ses zones de prédilection - mains, coudes, genoux, cuir chevelu... - sont la plupart du temps exposées à tous les regards. C'est un fait : cette maladie inflammatoire chronique peut sérieusement nuire à la qualité de vie, perturber les relations avec ses collègues, ses amis, sa famille, et jusqu'à l'intimité de son couple.

«Mais il existe aujourd'hui une large palette de traitements», rassure la Pr Marie Beylot-Barry, dermatologue.

### Psoriasis : 1 problème, 4 solutions

>> **Pommades, crèmes et lotions : efficaces lors d'une poussée**

Les dermatologues les notent souvent sur l'ordonnance, car elles sont très efficaces lors d'une poussée. Les dermocorticoïdes et les analogues de la vitamine D3 luttent contre l'inflammation et la



multiplication anormale des kératinocytes. Utilisés seuls ou combinés, ils sont généralement à appliquer une fois par jour, pendant quelques semaines en phase de poussée aiguë, ou une fois par semaine en entretien.

### >> Les ultraviolets : quand les traitements locaux ne suffisent plus

Quand les traitements locaux ne suffisent plus, que le psoriasis s'étend, il faut passer la vitesse supérieure. C'est là qu'entre en scène la photothérapie. Les

rayons ultraviolets soulagent l'inflammation. Il en existe deux types : la puvathérapie qui utilise les UVA, et la photothérapie par UVB. Un traitement d'attaque de deux à trois séances par semaine pendant deux mois permettra d'estomper, voire de faire complètement disparaître les lésions. Mais s'ils sont bénéfiques, ces UV artificiels ont aussi une face bien plus sombre. À haute dose, ils font vieillir prématurément la peau, et exposent à un risque de cancer de la peau. Ces séances doivent donc être réalisées sous

contrôle dermatologique, et limitées dans le temps.

### >> Un traitement par voie orale : pour le psoriasis sévère

Quand le psoriasis est sévère, et uniquement dans ce cas-là, un traitement par voie orale peut être mis en place. Parmi les molécules disponibles, le méthotrexate est le plus souvent prescrit. «Il a principalement une action sur l'inflammation.» Il est pris une seule fois par semaine, soit sous forme de comprimé, soit sous forme d'injection, la plupart du temps sous-cutanée. Il est efficace, mais peut s'accompagner d'effets indésirables, ce qui nécessite une surveillance par des prises de sang régulières. Il est aussi totalement contre-indiqué chez la femme enceinte.

### >> Les biothérapies : LA révolution

«Ces biomédicaments, souvent des anticorps monoclonaux, ciblent les protéines de l'inflammation qui sont impliquées dans le psoriasis», explique la Pr Beylot-Barry. À l'aide d'un stylo ou d'une seringue, la personne souffrant de psoriasis se fait une injection en sous-cutané, à un rythme

variable selon la molécule, d'une fois toutes les semaines à une fois toutes les douze semaines. «Les tout premiers biomédicaments ont été les anti-TNF alpha.»

Depuis, d'autres sont arrivés sur le marché. Si ces biothérapies sont encensées pour leur efficacité, ayant permis à de nombreuses personnes de ne plus subir leur psoriasis, elles ont aussi des inconvénients majeurs. Déjà, leur coût astronomique : plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'euros pour une seule injection. Ensuite, en affaiblissant les défenses immunitaires, elles augmentent le risque d'infection. «C'est pourquoi elles sont considérées comme des médicaments d'exception. L'ordonnance initiale se fait obligatoirement à l'hôpital, et elles ne peuvent être prescrites qu'en cas d'échec, ou de contre-indication, aux autres traitements.»

### Sources :

· Société Française de Dermatologie  
· ResoPso  
· Association France Psoriasis

## 4 remèdes naturels contre le psoriasis

**Les lésions de psoriasis ne sont pas contagieuses, mais douloureuses et invalidantes. Les remèdes naturels sont une excellente solution pour calmer les démangeaisons et cicatriser la peau.**

### L'huile essentielle de lavande fine

**Pourquoi ça marche ?** Douée de vertus cicatrisantes remarquables, l'huile essentielle (HE) de lavande fine (également appelée lavande officinale ou lavande vraie) est anti-infectieuse, anti-prurigineuse, anxiolytique et apaisante.

**Comment l'utiliser ?** En application locale : versez 50 gouttes d'HE de lavande fine dans un flacon de 30 ml d'huile végétale (amande douce...). Appliquez sur les plaques de psoriasis.

**En massage :** si vous êtes anxieuse, stressée, massez doucement le plexus solaire avec 2 ou 3 gouttes d'HE de lavande fine.

**En bain relaxant :** déposez 20 gouttes d'HE de lavande fine dans une cuillerée à soupe de base pour bain. Versez dans l'eau chaude et prenez un bain pendant 20 minutes.

### La décoction de pensée sauvage

**Pourquoi ça marche ?** La pensée sauvage possède des propriétés calmantes et cicatrisantes. La partie aérienne fleurie contient du salicylate de méthyle, qui lui confère ses vertus cutanées. Anti-inflammatoire, elle soulage également les démangeaisons.

#### Comment l'utiliser ?

**En décoction :** laissez infuser à froid 5 à 10 g de fleurs séchées dans un litre d'eau, pendant 4 ou 5 minutes puis portez à ébullition. Faites infuser pendant 10 minutes. 3 à 4 tasses par jour, à boire entre les repas.

**En application locale :** appliquez une compresse imprégnée de décoction (ci-dessus) pour calmer la peau irritée.

**En teinture mère :** 20 à 30 gouttes diluées dans de l'eau minérale, 2 ou 3 fois par jour.

**En gélules :** 1 gélule matin et soir.

**Le conseil en plus :** n'oubliez pas le soleil ! Il régule la cicatrisation de la peau, synthétise la vitamine D et, en plus, il redonne le moral.

**Le produit tout-en-un :** pensée

sauvage, Naturactive, 7 € les 30 gélules.

### La lécithine marine

**Pourquoi ça marche ?** La lécithine marine est extraite des œufs de poissons. Riche en acides gras oméga-3 (DHA et EPA), en phosphore, en choline, elle restaure l'intégralité de l'épiderme et cicatrise la peau. Elle apaise aussi les nerfs.

#### Comment l'utiliser ?

**En gélules :** 2 gélules matin, midi et soir (400 mg par jour).

**En solution buvable :** 1 c. à café par jour, en cure de deux mois.

**En application locale :** appliquez de la crème à base de lécithine marine sur les plaques pour hydrater et calmer.

**Les produits tout-en-un :** Ćemine P. S. O. 1000, solution buvable, 53,80 € les 125 ml. Ćemine P. S. O. gélules, 18 € les 60 gélules.

Ćemine P. S. O. crème hydratante, 22,90 € les 100 ml. Elle contient en plus des sels de la mer Morte pour alcaliniser la peau et faire tomber les squames.

**Les bourgeons de cassis**  
**Pourquoi ça marche ?** Ils sont anti-allergiques, anti-inflammatoires et d'excellents régulateurs de l'immunité.

**Comment les utiliser ?** 10 gouttes le matin, pendant 21 jours.

Arrêtez 1 semaine, puis reprenez. En cure de six mois.

**Les produits tout en un :** Extrait de bourgeons bio cassis, Vitaflor, 11 € les 15 ml (pharmacies).

Cassis bio, Herbalgem, 11 € les 15 ml, (boutiques bio).

**L'importance de l'alimentation - Préférez les légumes et les fruits de saison.**

**Consommez au moins 2 fois par semaine des poissons gras (hareng, sardine, saumon...), riches en acides gras oméga-3, qui sont anti-inflammatoires et très apaisants.**

**Misez aussi sur les huiles de bourrache ou d'onagre dans les salades.**

**Attention aux acides gras saturés (viandes grasses, plats préparés, fritures, charcuteries, beurre...), car ils augmentent le risque d'inflammation.**

**Évitez l'alcool, le café et le tabac, qui sont des facteurs aggravants.**

**3 solutions anti-démangeaisons**  
**L'huile végétale de nigelle :**

antihistaminique et riche en acides gras essentiels, elle redonne en plus de la souplesse à la peau : verser quelques gouttes dans le creux de la main et appliquer sur les plaques de psoriasis.

**L'avoine :** émolliente, elle soulage l'inflammation et les irritations. Elle s'utilise en bain : porter à ébullition 1 litre d'eau puis plonger 150 g de flocons d'avoine (placés au préalable dans une chaussette fine ou une étamine). Laisser infuser 10 minutes avant d'éteindre le feu. Verser l'eau d'avoine infusée dans le bain et s'y relaxer.

**L'aloë vera :** son effet hydratant et nourrissant calme la peau et contribue au retour de l'équilibre cellulaire. Poser une noix de gel d'aloë vera sur la zone irritée et masser doucement.

#### Nos experts

Dr Philippe Goeb, médecin phytothérapeute aromathérapeute  
Thierry Morfin, naturopathe à Paris

In topsante

## Recettes minières

## Makanera dit qu'Ousmane Kaba passe à côté de la plaque et l'invite à un débat

Dans l'émission Cartes sur Table de ce lundi 24 janvier 2022 sur Ndimba radio (100.1), le président du parti FND, allié du RPG AEC, Alhoussein Makanera Kaké, s'est exprimé sur la récente sortie médiatique du président du PADES, Dr Ousmane Kaba à propos des mines.



« Il a dit que les mines ont créé 8 milliards de richesse et j'ai tremblé lorsque je l'ai entendu. Pour la simple raison que notre PIB en 2020 était autour de 13 milliards selon la Banque mondiale, les mines ne représentent que 18%. Maintenant, si en 2021, les mines seules font 8 milliards cela veut dire que les mines seules ont apporté un taux de croissance de notre PIB à plus

de 50%, cela n'est pas compréhensible. En 2021 la Banque mondiale dit que nous avons un taux de croissance de toute notre économie de 5%. Quand vous faites 5% des 13 milliards vous n'avez même pas 700 millions de dollars, comment maintenant, les mines seules vont donner 8 milliards ? » s'interroge-t-il.

L'ancien député estime que l'économiste passe souvent à

côté de la plaque dans ses différentes sorties médiatiques. « Je ne nie pas que Ousmane Kaba n'a pas un grand diplôme ou qu'il n'a pas une bonne formation mais sur ses communications, je pense qu'il passe souvent à côté de la plaque. Je dis c'est impossible qu'on puisse avoir un taux de croissance de plus. On n'a pas besoin d'être un spécialiste en finances publiques ou encore spécialiste dans les mines ; mais quand vous avez une notion de la grandeur dans le pays où le PIB total est de 13 milliards et vous connaissez l'impact des mines dans l'économie du pays, quand quelqu'un vous dit que les mines ont apporté 8 milliards avec un taux de croissance de 5,2% de l'économie vous pensez que c'est impossible. Je pense qu'il y a une confusion entre le chiffre d'affaires, la recette et le bénéfice parce que le bénéfice c'est ça la richesse créée », a expliqué Makanera avant de solliciter un débat avec Ousmane Kaba sur ce sujet.

Thierno Abdoul Barry

## Secteur minier

## Les révélations fracassantes du premier ministre Mohamed Béavogui

Si l'on se fie aux chiffres du Fonds Monétaire International sur la Guinée, les derniers moments de gestion d'Alpha Condé ont été catastrophiques dans le domaine minier.

Durant l'année 2020, la capacité de production de la bauxite avait considérablement augmenté, seulement les revenus se sont volatilisés, à en croire le premier ministre guinéen.

« En 2020, la Guinée a sorti l'équivalent de plus de 3 milliards 800 millions de dollars de bauxite qui ont été vendus.

Qu'est-ce qui est rentré dans les caisses de l'État ? À peine 200 millions de dollars. Et croyez-moi, de ces 200 millions de dollars, 100% ne sont pas allés dans les caisses du trésor. Voilà la réalité de la Guinée », a-t-il déploré dans une interview accordée à des médias locaux.

Mohamed Béavogui affirme avoir trouvé « des caisses totalement vides ».

Le responsable du palais de la Colombe reconnaît que la Guinée est très endettée. Il s'interroge d'ailleurs sur les

destinations des recettes minières, sous le défunt régime.

« L'argent est sorti de ce pays, où il est parti je ne sais pas. Peut-être pour financer de la politique ? Je suppose ! Les services n'ont pas été rendus aux guinéens. Pendant ce temps nous sommes passés de 6ème au 5ème producteur de bauxite dans le monde, pour en devenir deuxième et bientôt le premier producteur. Nous sommes donc sur la carte du monde », s'est-il interrogé.

Hadja Kadé Barry

## N'zérékoré

## Le tout nouveau procureur en conclave avec les auxiliaires de justice

Après avoir pris fonction la semaine dernière, le tout nouveau procureur près le tribunal de première instance de N'zérékoré a convoqué ce lundi 24 janvier les auxiliaires de justice mais aussi les procureurs des autres préfectures de la région qui viennent tous de prendre fonction. C'est dans la salle des audiences que cette rencontre s'est déroulée.

En prenant la parole, le procureur Sidiki Camara a expliqué que le motif de cette réunion fait suite aux manquements qu'il a déjà constatés depuis sa prise de fonction.

« Dès qu'on a pris service, on s'est dit tout de suite qu'il faut procéder à des tournées non seulement pour des prises de contact mais aussi à des inspections au niveau de tous les officiers de police judiciaire. On a donc l'étape de N'zérékoré et des autres préfectures. On a donc réussi à constater non seulement des irrégularités mais aussi des difficultés auxquelles ces officiers de police judiciaire sont confrontés. Dans certains endroits, il y a la vétusté des locaux, il y a des registres qui manquent. Donc, j'ai eu à relever tout cela afin qu'ils se mettent à jour pour mener à bien leur travail. C'est pourquoi donc nous avons convoqué cette réunion pour que ces officiers viennent, qu'on puisse échanger sur ces faits. Et vous comprendrez que ça s'est bien passé. Et dès après demain, nous allons nous mettre au travail ici d'abord à N'zérékoré », a expliqué le procureur.

Et poursuivant, le procureur ajoute que tous ceux qui sont en détention doivent être jugés le plus rapidement que possible. Il a par ailleurs invité les élus locaux (chefs de quartier) à ne pas s'immiscer sans la convocation de leurs

citoyens.

« Quand quelqu'un est privé de sa liberté, il faudrait qu'il soit situé sur son sort. Les élus locaux, quant à eux, doivent comprendre qu'ils n'ont pas le droit de s'interposer. Personne ne doit protéger un malfaiteur chez lui. Nous nous adressons à eux, parce que c'est eux les premiers responsables des quartiers. Parce qu'ils sont supposés connaître les problèmes et les citoyens de leurs quartiers respectifs. C'est pourquoi souvent nous mettons sous le couvert des chefs de quartier, sinon la loi ne fait aucune obstruction. Tout ça, c'est parce que nous voulons les respecter. L'article 20 du code pénal interdit tout un chacun de protéger un malfaiteur », tranche le procureur.

Du côté des services des officiers de police judiciaire, ils se disent désormais outillés davantage sur les prérogatives qui leur sont dévolues. « Notre rencontre avec le procureur a été fructueuse pour nous, parce qu'il nous a invités aujourd'hui à l'applicabilité de la loi dans le cadre de notre travail pour qu'il soit bien fait. Parce qu'il faut suivre ce que le code pénal et la procédure pénale disent. Tout ça pour éviter la bavure dans le cadre de nos différentes interventions », dira Keita Ibrahima Kalil, officier de police judiciaire.

Amara Souza Soumaoro

Programme des Nations Unies pour le Développement



**Recrutement d'un(e) Consultant(e)  
International(e) – Conseiller(e)  
Stratégique du Ministre de la  
Promotion de la Femme, de l'Enfance  
et des Personnes Vulnérables**

**Le PNUD/ GUINEE recherche d'un(e) Consultant(e)  
International(e) – Conseiller(e) Stratégique du  
Ministre de la Promotion de la Femme, de  
l'Enfance et des Personnes Vulnérables**

Les candidats intéressés sont priés de consulter la version intégrale des termes de référence à travers le lien

[https://procurement-notice.undp.org/view\\_notice.cfm?notice\\_id=87429](https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=87429)

Les offres doivent être envoyées uniquement par Email à : [ic.offres.gn@undp.org](mailto:ic.offres.gn@undp.org)

**Date limite de dépôt des dossiers : 5 Février 2022**



Programme des Nations Unies pour le Développement

Au service  
des peuples  
et des nations

**Le PNUD/GUINEE RECHERCHE :**

· **Recrutement d'une entreprise sous forme d'un contrat à long terme de trois (ans) renouvelable une fois pour l'entretien et la maintenance de deux ascenseurs OTIS au sein de la maison commune.**

Les entreprises intéressées sont priées de consulter la version intégrale de l'invitation à

Soumissionner pour les spécifications à travers le lien ci-dessous :

[https://procurement-notice.undp.org/view\\_notice.cfm?notice\\_id=87211](https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=87211) **La date limite de dépôt des offres est pour le 06 février 2022**

Les dossiers de soumissions des offres doivent être envoyés uniquement par e-mail à l'adresse : [ic.offres.gn@undp.org](mailto:ic.offres.gn@undp.org)

« **Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption.**

**Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services.**

**En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : [jedenoncelacorruption.gn@undp.org](mailto:jedenoncelacorruption.gn@undp.org) »**

**Le nouveau juge de paix de Dinguiraye**

**« L'habitat a causé d'énormes dégâts en Guinée »**



Le service de l'habitat est dans la ligne de mire du nouveau juge de paix de Dinguiraye. En prenant fonction lundi 24 janvier 2022, Thierno Oumar Barry a fait remarquer que l'habitat a causé d'énormes dégâts en République de Guinée sans que les responsables de cette situation ne soient inquiétés.

Le magistrat promet donc une guerre sans merci contre les agents qui ne vont pas revoir leur façon de faire.

« *L'habitat, il faut reconnaître en république de Guinée, a causé d'énormes dégâts et ils ne sont pas inquiétés. Je n'ai pas envie que les*

*gens pensent que je suis déjà dans une position. Non ! Je voudrais inviter les responsables de l'habitat à revoir la façon de faire. Par leurs actes, nous souffrons énormément... 99% de problèmes, c'est des problèmes domaniaux. C'est par les agissements des agents de l'habitat que nous sommes obligés de passer des nuits blanches à réfléchir comment corriger, comment trancher. C'est très pénible. Pour ma personne, je ne pense pas que je vais continuer à pardonner. Il faut bien que chacun de nous soit responsable des actes que nous posons », a lancé le juge entrant.*

**Mamadou Sagnane**

**CAN 2021**

**La Gambie coule la Guinée et file en quart de finale pour la première fois de son histoire**



L'aventure du Syli national s'arrête là. C'est la Gambie qui a validé pour la première fois de son histoire son ticket pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des Nations ce lundi 24 janvier 2022 en dominant la Guinée (1-0).

Toujours invaincus dans la compétition, les scorpions gambiens ont fait tomber la Guinée de Kaba Diawara dans un match assez brouillon grâce à un but signé Musa Barrow (71e).

Malgré la domination du Syli, les partenaires de Naby Keita (suspendu de cette rencontre) n'ont pas pu revenir au score. La Guinée quitte la CAN avec un bilan mitigé. En quatre rencontres, la Guinée n'a glané qu'une seule victoire, un nul et deux défaites

La Gambie retrouvera au tour suivant le vainqueur du match entre le Cameroun et les Comores.

**Tidiane Diallo**

**GUINEE CONAKRY**  
**1XBET**

**LOTERIE NATIONALE GUINEE**

**PARIS SPORTIFS EN LIGNE**

**NUMERO VERT 625 66 66 66**

**18 Jouons responsable**

**GUINEE CONAKRY**  
**1XBET**

**LOTERIE NATIONALE GUINEE**

**PARIS SPORTIFS EN LIGNE**

**NUMERO VERT 625 66 66 66**

**18 Jouons responsable**